

# DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, eu égard au contexte sanitaire, à la Salle Henry Dunant, 1bis rue Saint-Laurent à BLAIN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation exceptionnelle du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires. Communication a été faite auprès de M. le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

**DATE DE CONVOCATION** : 15 octobre 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 25 – REPRÉSENTÉS : 4

**PRÉSENTS** : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. LAFOND Frédéric, Mme TESSIER Martine, MM. RICARD Jean-François, REKIS Stéphane, COLIN Arnaud et DELAUNAY Yoann, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GUILLAUMEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick et Mmes SCHLADT Rita et VAIRÉ Sandrine.

**EXCUSÉS** : Mme GUIHOT Nathalie (*pouvoir à Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*), Mme FERRY Gladie (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et Mme GUIHO Marie-France (*pouvoir à Mme GUINEL Marie-Jeanne*).

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : MM. RICARD Jean-François et REKIS Bruno

<b>OBJET</b> :	<i>Cession de la parcelle AR 536</i>
----------------	--------------------------------------

N° 2020 / 10 / 17

*Considérant l'intérêt de Monsieur CARROUER d'acquérir la parcelle cadastrée section AR numéro 536, située rue des Tilleuls, d'une superficie de 15 m<sup>2</sup> au prix de 60 euros (EUR) le mètre carré soit 900 EUR net vendeur ;*

*Considérant l'avis favorable de la Commission Aménagement du territoire en date du 06 octobre 2020,*

*Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2241-1 et L 2122-21 ;*

*Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment son article L 3211-14 (cessions) ;*

*Vu l'estimation du Domaine en date du 12 août 2020 ;*

*Vu l'accord de Monsieur CARROUER en date du 19 août 2020 ;*

*Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;*

.../...

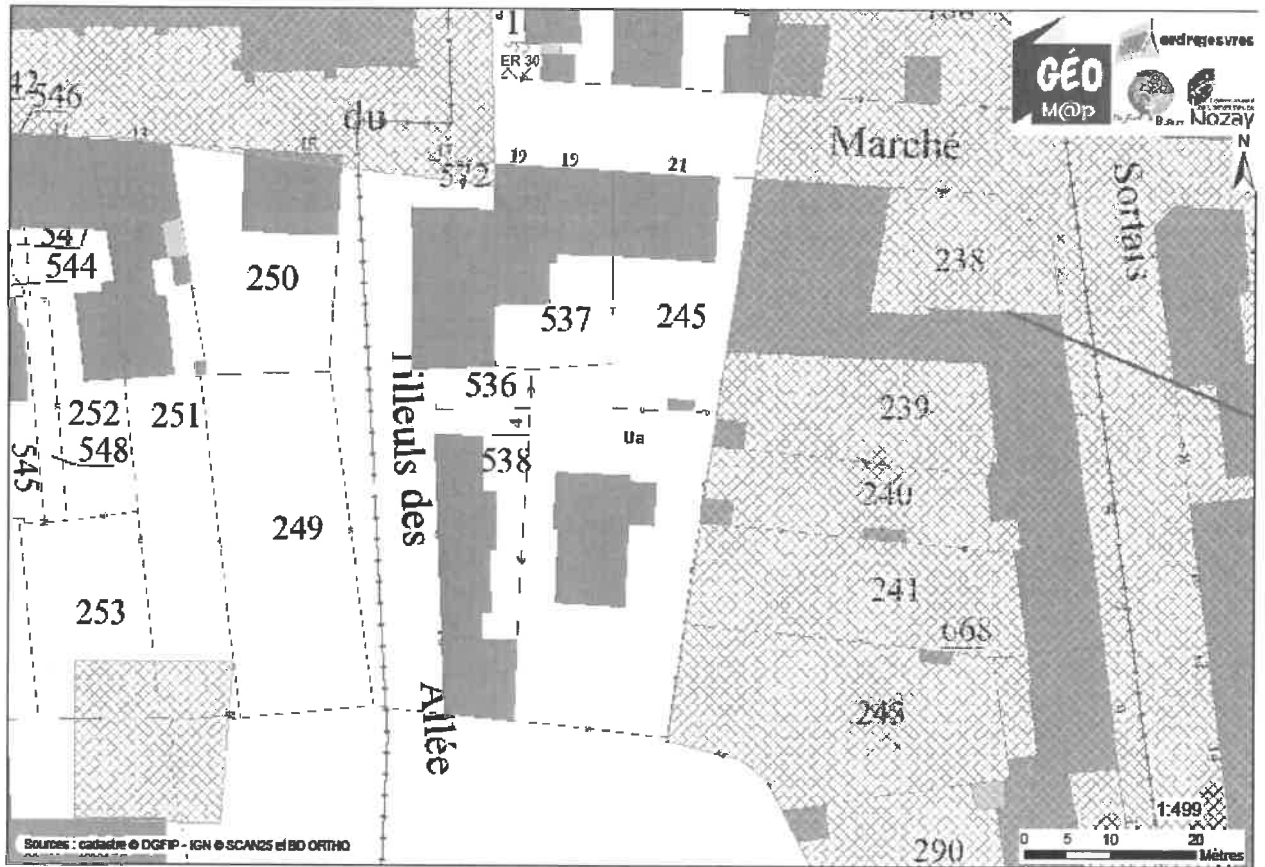
*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré :*

- *DÉCIDE de céder les biens communaux non bâtis cadastrés section AR numéro 536, situés rue des Tilleuls, au prix de 60 EUR le mètre carré net vendeur,*
- *DÉCIDE que le compromis de vente et l'acte de vente de cette opération seront dressés en l'étude de Maître RUAUD Damien, notaire à BLAIN,*
- *PRÉCISE que l'ensemble des frais (bornage, arpentage, droits, honoraires, ...) occasionnées par cette opération sera aux dépens de l'acquéreur,*
- *et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié d'acquisition et tous documents relatifs à ce dossier.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 27 octobre 2020,  
Le Maire,





Accusé de réception en préfecture  
 044-214400152-20201022-CM-2020-10-17-  
 DE  
 Date de télétransmission : 28/10/2020  
 Date de réception préfecture : 28/10/2020

Séance du Conseil municipal du 22 octobre 2020  
 Délibération n° 2020 / 10 / 17